

Périgueux, le 11 juin 2020

Communiqué de presse

L'accompagnement des personnes hébergées ou sans domicile fixe durant la période de confinement en Dordogne et jusqu'au 10 juillet

Des dispositifs renforcés ou spécifiques mis en place

Durant la période de confinement et celle que nous vivons depuis le 11 mai, le gouvernement a fait de la situation des plus démunis d'entre nous une priorité forte d'accompagnement.

Avec l'appui des associations et des collectivités, cela s'est traduit par la mise en place de dispositifs renforcés pour les publics hébergés ou sans domicile fixe afin de leur permettre un accès facilité à l'hébergement d'urgence, aux produits alimentaires et d'hygiène. La date de la fin de la trêve des expulsions locatives a aussi été reportée au 10 juillet afin d'éviter toute remise à la rue sèche durant cette période.

Au niveau départemental, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations sous l'égide du Préfet a coordonné l'action des associations au profit des personnes à la rue ou dans des hébergements précaires déclinant à la fois les dispositifs nationaux et adaptant les dispositifs locaux à la réalité des besoins.

Le SIAO-115 et les associations de la veille sociale ont continué à mettre en place les différents dispositifs d'accueil s'adaptant cependant aux contraintes générées par la nécessaire mise en place des gestes barrières.

Parmi les actions mises en place dans le département, il faut souligner :

- **La mise à disposition à partir de début avril de chèques services** aux personnes sans domicile fixe ou hébergées sans ressources, Depuis 3 mois, ce sont près de **200 personnes qui ont pu bénéficier chaque jour** de l'équivalent de 7 euros par jour d'une distribution directe des chèques ou par la distribution complémentaire de colis alimentaires. Les associations de la veille sociale, les maraudes ont pu répartir cette aide sur les lieux de vie des bénéficiaires.

Ce dispositif va se poursuivre en juin et juillet.

Ce sont ainsi près de **90.000 euros** qui ont permis aux plus démunis de nos concitoyens de pouvoir disposer d'un accès à un complément alimentaire et à des produits d'hygiène.

- **Le renfort des dispositifs de maraudes** avec notamment la mise en place d'un accueil de jour mobile l'après-midi sur Périgueux se déplaçant pour aller vers les sans-abris et permettant ainsi d'apporter aides, conseils et possibilité de prendre un rendez-vous hygiène ou soins dans un local adapté.
- **L'ouverture toute la journée des dispositifs d'accueil d'urgence** (la maison d'accueil temporaire de Bergerac et les chalets de Périgueux - Halte 24) a permis d'apporter un répit aux sans-abris durant cette période de confinement.

- **L'hébergement d'urgence a été particulièrement renforcé durant cette période**

Nous disposons habituellement en Dordogne d'un parc de **124 places d'hébergement d'urgence** (géré par l'intermédiaire du SIAO-115). Ce dispositif est complété par un partenariat avec plusieurs hôteliers permettant d'utiliser en hiver 5 à 10 chambres d'hôtel.

En janvier et février 2020, 8 chambres d'hôtel ont été utilisées en moyenne par nuit pour héberger une quinzaine de personnes.

Durant la période de confinement, ce sont en moyenne 20 chambres permettant d'héberger environ 35 personnes qui ont été mobilisées avec une capacité de s'adapter à un besoin complémentaire.

- **A côté de ces dispositifs, un accompagnement lié plus spécifiquement au COVID-19 a été mise en place pour les personnes hébergées, cela s'est notamment traduit par :**
 - ✓ le renforcement des équipes de la PASS (Permanence d'Accès aux Soins de Santé) sur Périgueux et Bergerac permettant d'aller à la rencontre des personnes hébergées ou à la rue,
 - ✓ la formation spécifique aux gestes barrières des 200 salariés des établissements sociaux accueillant en particulier les personnes hébergées (près de 1 300 personnes en Dordogne) dans le cadre de dispositifs conduisant progressivement à l'autonomie,
 - ✓ un premier recensement début mars des besoins en masques auprès des opérateurs pour des distributions qui se sont déroulées entre le 20 mars et le 15 mai.
A ce jour, près de 44.000 masques ont été distribués en Dordogne, par l'Etat, au monde associatif qui vient en aide aux personnes les plus vulnérables.
 - ✓ la création d'un centre d'hébergement spécialisé pour les malades sans gravité COVID 19 sans domicile fixe ou venant de centres d'hébergement.
Ce dispositif de 20 places a été ouvert le 20 avril 2020.

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 05 53 02 24 07 – 05 53 02 24 38
Port : 06 22 64 43 84
Mél : pref-communication@dordogne.gouv.fr

2 avenue Paul-Louis Courier
24024 Périgueux Cedex

